

Arrêté n°10-685

Arrêté fixant la liste des membres de la conférence de territoire de Paris

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment son article L.1434-17 ;
- VU le décret no 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- VU le décret no 2010-347 du 31 mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire;
- VU le décret n°2010-938 du 24 Août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques ;
- VU l'Arrêté n°2010-646 du 15 novembre 2010 relatif à la définition des territoires de santé de la région Ile-de-France et à la création des conférences de territoire

ARRETE

Article 1 : La Conférence de territoire est composée de 50 membres au plus.

Article 2 : La durée du mandat des membres de la conférence est de quatre ans, renouvelable une fois.

Article 3 : La Conférence de territoire comprend les membres suivants :

1) Pour les représentants des établissements de santé :

-au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

a) pour les établissements publics de santé :

- en tant que titulaire : Madame Carole FESTA, Directrice du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse-FHF
- en tant que suppléant : Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du CH Sainte-Anne

b) pour les établissements privés à but lucratif :

- en tant que titulaire : Monsieur Gilles SCHUTZ-Clinique de l'ALMA-FHP
- en tant que suppléante : Madame Sylvie TOURET-Clinique de la Jonquière

c) pour les établissements de l'AP-HP :

- c1) -en tant que titulaire : Pascal de WILDE-Directeur du GH Cochin-Hôtel Dieu-Broca
- en tant que suppléant : Christophe KASSEL-Directeur du GH Bichat-Claude Bernard-Beaujon-Louis Mourier-Bretonneau
- c2) -en tant que titulaire : Philippe SUDREAU-Directeur du GH Saint-Louis-Lariboisière-Fernand VIDAL
- en tant que suppléante : Elisabeth de la Rochelambert - Directrice du GH HEGP-Corentin Celton-Vaugirard
- c3) -en tant que titulaire : Jacques LEGLISE-Directeur du GH Pitié Salpêtrière-Charles Foix
- en tant que suppléant : Roland GONIN-Directeur du GH Tenon-Saint-Antoine-Rotschlid -Armand Trousseau-La Roche Guyon

-au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

a) pour les établissements privés de santé à but non lucratif :

- en tant que titulaire : Docteur Thierry HARVEY, Président de CME
- en tant que suppléant : Monsieur Philippe PUCHEU- GH des Diaconesses Croix Saint-Simon

b) pour les établissements de santé à but lucratif :

- b1) -en tant que titulaire : Docteur Christian DEVAUX-Clinique Maussins-Nollet
- en tant que suppléant : Gérard TINEL-CMC Paris 5ème
- b2) -en tant que titulaire : Dr Jean-Marc CANARD-Clinique du Trocadéro
- en tant que suppléant : Philippe BREIL-Clinique de Turin

c) pour les établissements de l'AP-HP :

- c1) -en tant que titulaire : Professeur Béatrice CRICKX-Hôpital BICHAT
- en tant que suppléant : Professeur Philippe Grenier-La Pitié Salpêtrière
- c2) -en tant que titulaire : Professeur Pierre CARLI-Hôpital NECKER
- en tant que suppléant : Professeur Marie-Christine MOUREN-Rober Debré

2) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

-au titre des personnes âgées :

- a) -en tant que titulaire : Monsieur Jean-François PARIS-SYNERPA
- en tant que suppléant : Monsieur Alain BALIT-SYNERPA
- b) -en tant que titulaire : Monsieur Antoine BURNIER-Directeur Adjoint Maison BLANCHE-FHF
- en tant que suppléant : Madame Laure NGUYEN-EPS Perray-Vaucluse
- c) -en tant que titulaire : David VIAUD-Fondation Hôpital Sainte-Marie-FEHAP
- en tant que suppléant : Gérard ALBERTELLA-Maison de Retraite St Joseph
- d) -en tant que titulaire : Patricia CORDEAU-Directrice Fédérale-UNA-Paris/Ile-de-France-URIOPSS
- en tant que suppléant : Pascal SCHEID-Maison de Retraite GRENELLE

-au titre des personnes handicapées :

- a) **-en tant que titulaire** :François GERAUD-Directeur Elan Retrouvé-URIOPSS
-en tant que suppléant :Charlotte BONALDI-Directrice SESSAD-AVVEJ
- b) **-en tant que titulaire** : Docteur Pascal CACOT, SPASM
-en tant que suppléant :Ghislaine MAUCLERT, ADAPT, SESSAD
- c) **-en tant que titulaire** :Thierry ROBICHON-Président Centre des Panoyaux-FEGAPEI
-en tant que suppléant : Viviane MOLENAT-Présidente APAJH Paris
- d) **-en tant que titulaire** :Madame SCHUMAKER-présidente SAMSAH Vie et Avenir-URAPEI
-en tant que suppléant : Michel, FAVERIS-Président Les Jours heureux-URAPEI

3) Pour les représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

- a) **-en tant que titulaire** : Meryem BELKACEMI-ASSOCIATION EMMAUS-FNARS
-en tant que suppléante :Odile BOUDEAU- ASSOCIATION EMMAUS-FNARS
- b) **-en tant que titulaire** : Caroline REBHI-Mouvement français Planning Familial-
-en tant que suppléante :Catherine EL MGHAZALI-Mouvement français du Planning Familial
- c) **-en tant que titulaire** :Docteur Jean NAU-Responsable du CASO Parmentier-Médecins du Monde
-en tant que suppléante :José MATOS-Co-responsable de la mission Lotus bus-Médecins du Monde

4) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux et des internes en médecine :

a)pour les médecins libéraux-URPS :

- a1) **-en tant que titulaire** :Dr Olivier ESNAULT-
-en tant que suppléant :Dr Antonio de CARVALHO
- a 2) **-en tant que titulaire** :Dr Eric TANEAU-
-en tant que suppléant :Dr Marc BAILLARGEAT
- a 3) **-en tant que titulaire** :Dr Olivier HERCOT
-en tant que suppléant :Dr EMMANUEL JAMET

b)pour les masseurs kinésithérapeutes :

- en tant que titulaire** :Bernard CODET-FFMKR
- en tant que suppléant** :Claude CABIN-FFMKR

c)pour les infirmiers :

- en tant que titulaire** :Joel CHONKEL-FNI

d)autres professionnels de santé :

non pourvu

e) pour les internes en médecine :

- en tant que titulaire** :Benjamin CHOUSTERMAN-SIHP
- en tant que suppléant** :Madame RICHERAND-SRP-IMG

5) Pour les représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

a) au titre des centres de santé, maisons de santé et pôles de santé :

- en tant que titulaire :Dr Jean-Loup THERY-Fédération Nationale des centres de santé
- en tant que suppléant :Dr Alex MAIRE-

b) au titre des réseaux de santé :

- en tant que titulaire :Michel LEROY-Réseau Cancérologie Paris Sud et Ouest
- en tant que suppléant :Marijo TABOADA-Réseau DAPSA

6) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

- en tant que titulaire :Jean-Baptiste HAGENMULLER-HAD AP HP
- en tant que suppléant : Marc BRODIN-HAD AP HP

7) Pour les services de santé au travail :

- en tant que titulaire :Danièle BOURLA-Efficience au travail
- en tant que suppléant :Dr Jacques DARMON-CIAMT

8) Pour les représentants des usagers :

a) au titre des associations agréées :

- a1)-en tant que titulaire : Guy BESSIERES-UFC QUE CHOISIR Paris Ouest
 - en tant que suppléante :Françoise PINSART-UFC QUE CHOISIR
- a2) -en tant que titulaire :Françoise LE GARREC-Associations AIDES
 - en tant que suppléant :Ariel DJESSIMA-Association AIDES
- a 3) - en tant que titulaire :Madame Claude FINKELSTEIN-FNAPSY
 - en tant que suppléant :Philippe NOBLET-FNAPSY
- a4) - en tant que titulaire : Francine GOURD-Comité de Paris-Ligue contre le cancer
 - en tant que suppléant :Jacques DESCHAMPS-Ligue contre le cancer
- a 5)- en tant que titulaire :Brigitte HUON- Association France Alzheimer
 - en tant que suppléant :Mariannick MICHEL -Association France Alzheimer

b) au titre des associations de personnes handicapées :

- b 1) - en tant que titulaire :Jean-Pierre SACHET-Conseil Départemental Association des Paralysés de France
 - en tant que suppléant :Joel NEKKAB-APF
- b2)- en tant que titulaire :Hélyette LEFEVRE- Vice-présidente UNAFAM Paris
 - en tant que suppléant :Chantal ROUSSY-Présidente déléguée UNAFAM

c) au titre associations de retraitées et personnes âgées :

- en tant que titulaire :Joëlle GUIGNARD-CODERPA 75
- en tant que suppléante: Maud GILOUX-CODERPA 75

9) Pour les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

a) pour les conseillers régionaux :

- en tant que titulaire : Laure LECHATTELLIER-Vice- Présidente
- en tant que suppléant: Marc-Pierre MANCEL

b) pour les représentants des communautés de communes :

c) pour les représentants des communes :

- c1)-en tant que titulaire : Vincent ROGER-Conseiller de Paris-4^{ème} arrondissement
 - en tant que suppléant: Martine MERIGOT DE TREIGNY-Conseil de Paris
- c 2) -en tant que titulaire :Jean-Marie LEGUEN-adjoint au Maire de Paris
 - en tant que suppléant: Serge WAJEMAN-Conseiller 20^{ème} arrondissement

d) pour les représentants des conseils généraux :

- d1)-en tant que titulaire :Olivia POLSKI
 - en tant que suppléante :Sylvie WIEVIORKA

d 2)-en tant que titulaire :Karen TAIEB
- en tant que suppléante : Frédérique PIGEON

10) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

-en tant que titulaire :Irène KHAN-BENSAUDE-Présidente du conseil de l'Ordre 75
- en tant que suppléant : Jean-Luc THOMAS- Conseil Départemental de l'Ordre

11) Pour les personnalités qualifiées :

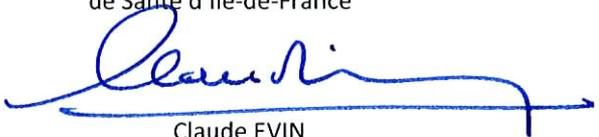
-Monsieur Serge UZAN-Doyen de la Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie
- Madame Marie GAILLE-Docteur en Philosophie-CERES (Centre de recherche sens éthique et société)

Article 4: Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'île de France.

Article 5: Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Paris le 31 décembre 2010

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé d'Ile-de-France



Claude EVIN